

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_094 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BILAN GESTION
PLURIANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_094 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BILAN GESTION PLURIANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Ils disposent également que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel).

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense définie ci-dessus.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations.

La nomenclature M57 prévoit, à l'occasion du vote du compte administratif, une présentation d'un bilan de la gestion pluriannuelle. Ce dernier vous est présenté ci-dessous par budget et par opération.

Budget général (en € TTC) :

Autorisation de programme n° 2015-01 : construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn

Exercice	2015 Réalisé*	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	1 496 452,54 €	9 570 176,39 €
dont : opération passerelle 2015002	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	1 496 452,54 €	9 165 244,50 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	2 898 381,04 €	786 688,22 €	2 150 141,74 €	9 570 176,40 €
dont : Subvention région			217 021,07 €	- €			1 426 978,93 €	1 644 000,00 €
Subvention Etat			50 556,82 €	154 680,59 €		258 621,13 €	126 141,46 €	590 000,00 €
Subvention département			298 176,45 €	- €		344 201,77 €	351 543,28 €	993 921,50 €
Autofinancement	207 766,61 €	130 740,26 €	936 629,98 €	1 126 709,90 €	2 370 516,42 €			4 433 856,29 €
FCTVA	40 769,93 €	25 655,09 €	294 812,10 €	251 446,59 €	527 864,62 €	183 865,32 €	245 478,07 €	1 503 466,71 €

* Les acquisitions de terrains ne font pas parties de l'autorisation de programme qui comprend les travaux et les études relatifs à l'ouvrage conformément à la délibération n° 1-19/2015.

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été porté à 11 872 176,40 € TTC.

Autorisation de programme n°2017-01 : financement du logement social PLH 2015-2020

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
dont : Subvention d'équipements (chapitre 204)	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2017-02 : aide communautaire 1ère clé en Albigeois

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
<i>dont :</i> Subvention d'équipements (chapitre 204)	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-01 : programme d'intérêt général (PIG)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
<i>dont :</i> Subvention d'équipements (chapitre 204)	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-02 : construction du centre technique Lebon (parc auto communautaire)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> opération 002018002 : construction centre technique Lebon	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement et emprunt FCTVA	18 655,65 € 3 660,79 €	53 545,04 € 10 507,12 €	120 339,92 € 23 614,24 €	2 166 180,71 € 425 068,53 €	2 358 721,33 € 462 850,67 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Le montant a été porté à 4 527 274,24 € TTC. La révision prend en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le budget général et le budget annexe transports urbains, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général. La part supportée par le budget général est désormais portée à 40% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Autorisation de programme n°2019-01 : opération globale d'aménagement de l'INU Champollion

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
dont : Opération aménagement locaux INU Champollion (002019001)	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
Recettes Prévisionnelles	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
dont : Autofinancement	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €

Autorisation de programme n°2019-02 : programme d'intérêt général en faveur du logement 2019-2022

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
dont : opération programme d'intérêt général en faveur des propriétaires occupants et locataires du parc privé (002019002)	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €

Autorisation de programme n°2019-03 : projet ANRU aide au logement

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
<i>dont : opération projet ANRU aide au logement (002019003)</i>	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
<i>dont : Autofinancement</i>	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été ramené à 330 000 € TTC (prise en compte du règlement financier adopté en juillet 2019 et du nombre réel de dossiers à traiter).

Autorisation de programme n°2019-04 : Cantepau demain

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
<i>dont : opération Cantepau demain (002019004)</i>	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
Recettes Prévisionnelles	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
<i>dont : FCTVA</i>	1 062,98 €	11 278,44 €	1 323 673,34 €	1 336 014,76 €
<i>Autofinancement et emprunt</i>	5 417,02 €	57 475,77 €	6 745 537,45 €	6 808 430,24 €

Autorisation de programme n°2019-05 : Programme de réhabilitation des déchetteries

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
<i>dont : opération programme de réhabilitation des déchetteries (002019005)</i>	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>		135 343,13 €	3 459 284,87 €	3 594 628,00 €
<i>FCTVA</i>		26 558,31 €	678 813,69 €	705 372,00 €

Autorisation de programme n°2020-01 : Plan paysage

Exercice	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
<i>dont :</i> <i>opération programme de plan paysage (002020004)</i>	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
<i>dont :</i> <i>Autofinancement</i>	- €	183 075,24 €	183 075,24 €
<i>FCTVA</i>	- €	35 924,76 €	35 924,76 €

Autorisation de programme n°2020-02 : Audits énergétiques – PCAET

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
<i>dont :</i> <i>opération programme audits énergétiques (002020005)</i>	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
<i>dont :</i> <i>Autofinancement</i>	- €	180 000,00 €	180 000,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été ramené à 24 000 € TTC (prise en compte cofinancement région).

Autorisation d'engagement n°2020-01 : partenariat triennal habitat info conseil ménage

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
dont : <i>Habitat info conseil ménage (nature 6281)</i>	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
dont :			
<i>Autofinancement</i>	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €

Autorisation d'engagement n°2020-02 : Cantepau demain

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €
dont : <i>Cantepau demain (nature 6238)</i>	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €
dont :			
<i>Autofinancement</i>	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €

Autorisation d'engagement n°2020-03 : révision programme local de l'habitat

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
dont : <i>révision programme local de l'habitat (nature 617)</i>	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
dont :			
<i>Autofinancement</i>	- €	200 000,00 €	200 000,00 €

Budget annexe transports urbains :

Autorisation de programme n°2018-03: construction du centre technique Lebon (STUR)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
dont : opération 012018002 : construction centre technique Lebon	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été porté à 5 659 092,80 € HT. La révision prend en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le budget général et le budget annexe transports urbains, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général. La part supportée par le budget annexe transports urbains a été ramenée à 60% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Budget annexe Immobilier économique :

Autorisation de programme n°2018-04: extension hôtel d'entreprises

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
dont : opération 09201801 Extension hôtel d'entreprises	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la situation au 31 décembre 2020 de chacune des opérations gérées en AP/CP ou en AE/CP.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL